

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 5 avril 2022

La Métropole du Grand Paris adopte à l'unanimité son budget pour 2022 !

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est tenu le 4 avril 2022 sous la présidence de Patrick OLLIER. L'ensemble des délibérations ont été adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Budget pour 2022**

Sur présentation de Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information Citoyenne et d'Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget, le budget 2022 a été adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain après avoir reçu un avis favorable de la Commission des Finances présidée par Gilles CARREZ. Ce budget traduit les ambitions métropolitaines en termes notamment de relance économique, de rééquilibrage territorial (les différents leviers d'investissement pour les communes par le Fonds d'Investissement Métropolitain, le Fonds Métropolitain d'Innovation Numérique, le programme Centres-Villes Vivants etc.) et de transition écologique. « *Nous avons mis en place une pratique financière prudentielle qui nous a permis d'assumer nos responsabilités et de mettre en place des actions d'intérêt public au service des 131 communes métropolitaines.* », précise Patrick OLLIER.

- **Convention stratégique de coopération**

Présentée par Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller métropolitain délégué aux Coopérations et aux Relations Territoriales, une convention stratégique de coopération entre la Métropole et la communauté d'agglomération Val Parisis a été approuvée à l'unanimité par le Conseil métropolitain. Par cette première contractualisation, la Métropole du Grand Paris s'attache à limiter « l'effet de seuil » avec les intercommunalités limitrophes de son périmètre.

- **Logistique fluviale**

Piloté par Jean-Michel GENESTIER, Conseiller métropolitain délégué à la Logistique métropolitaine, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « logistique urbaine fluviale de l'Axe Seine » a été approuvé à l'unanimité par le Conseil métropolitain. Dans le cadre de l'Axe Seine, la Métropole du Grand Paris et ses partenaires mettent en œuvre cet AMI visant à encourager et à promouvoir le transport fluvial comme alternative au transport routier, et à chercher des solutions innovantes de livraison décarbonée du dernier kilomètre. 34 fonciers logistiques ont déjà été proposés par les partenaires de l'AMI, dont 28 sites localisés dans la Métropole du Grand Paris, 4 sites à Rouen et 2 sites au Havre.

➡ Pour en savoir plus, consultez la plaquette d'information en ligne en [cliquant ici](#).

« Avec Edouard PHILIPPE, ancien Premier ministre, Président du Havre Seine Métropole, Anne HIDALGO, Maire de Paris, et Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie, nous structurons l'Axe Seine. La Métropole du Grand Paris se réjouit de coordonner cet AMI qui constitue une démarche ambitieuse. Je suis convaincu que la logistique urbaine fluviale et décarbonée contribuera à répondre aux défis climatiques et environnementaux tout en apaisant les flux routiers dans le cœur urbain et aux abords de la Métropole. » a souligné Patrick OLLIER

- **Schéma Directeur Energétique Métropolitain (SDEM)**

La Métropole a engagé une vaste démarche de transition écologique qui s'est traduite aujourd'hui par l'approbation, à l'unanimité par le Conseil métropolitain, du 1^{er} arrêté du projet du SDEM. Présentée par Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Energétiques, la feuille de route du SDEM engage la Métropole sur la trajectoire définie dans le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM). L'approbation du projet de SDEM permet de lancer les travaux, en lien avec l'ensemble des acteurs

concernés, visant à préciser les estimations d'impact des actions retenues, de chiffrer les moyens nécessaires à leur mise en œuvre et d'identifier les ressources mobilisables sur le territoire métropolitain et au-delà, en vue de son adoption définitive pour la fin de l'année 2022.

- **Plan de Biodiversité métropolitaine**

A partir de la présentation d'Antoinette GUHL, Vice-présidente déléguée à la Nature en Ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture Métropolitaine, le Conseil métropolitain a validé à l'unanimité le Plan Biodiversité métropolitain, qui traduit les enjeux de l'Atlas de la biodiversité en une stratégie et un programme d'actions. Ce Plan biodiversité se structure autour de 3 axes déclinés en 13 objectifs. Afin de répondre au dérèglement climatique et d'initier rapidement une inversion de l'érosion de la biodiversité, la Métropole s'engage ainsi à mobiliser 80 millions d'euros d'ici à 2030 pour des projets d'investissement en faveur des communes métropolitaines.

➡ Pour en savoir plus, consultez la plaquette d'information en ligne [en cliquant ici](#).

- **Santé**

Le Conseil métropolitain a approuvé à l'unanimité un avenant, en matière de santé, à la convention de coopération avec la Région Île-de-France. Présenté par Ludovic TORO, Président de la Commission « Santé et Solidarités » de la Métropole du Grand Paris, cet avenant permettra à la Métropole et à la Région Ile-de-France d'agir en complémentarité s'agissant des enjeux sanitaires. Cet avenant vise notamment à confirmer la politique de santé comme une priorité ; articuler les politiques de santé et définir les modalités d'intervention ; penser une gestion décentralisée de la santé.